



PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2026-1545

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 949 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DU BOULEVARD BRASSARD

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, un règlement d'emprunt dont l'objet est la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toute dépense accessoire, et dont 100 % de l'emprunt est à la charge de l'ensemble du territoire de la Ville de Chambly, n'est soumis qu'à l'approbation du ministère;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à décréter une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage du boulevard Brassard, selon les estimations, préliminaire et détaillée préparées par Sébastien Bouchard, Directeur du Service du génie et des grands projets, en date des 10 et 16 septembre 2026, incluant les frais incidents, imprévus, ingénierie et contingences, taxes nettes et frais de financement, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 4 949 000,00 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 4 949 000,00 \$ sur une période de 25 ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE

ANNEXE A

GE2027-05 - Travaux de pavage du boulevard Brassard

Sommaire des coûts	
Description	Montant
A. ORGANISATION DE CHANTIER	375 000,00 \$
B. TRAVAUX DE PLANAGE ET PAVAGE SEULEMENT	1 231 681,00 \$
C. TRAVAUX DE RECONSTRUCTION COMPLÈTE (ROY À LONGUEUIL)	1 062 202,50 \$
E. TRAVAUX DE BÉTON	458 000,00 \$
E. SAILLIS ET AMÉNAGEMENTS DES INTERSECTIONS	182 150,00 \$
F. RÉFECTION DES AMÉNAGEMENTS PRIVÉS	231 632,35 \$
Sous-total (1):	3 540 665,85 \$
Frais incidents:	
Imprévus (15%)	531 099,88 \$
Ingénierie (10%)	354 066,59 \$
Sous-total (2):	885 166,46 \$
Sous-total (3):	4 425 832,31 \$
TPS (5%):	221 291,62 \$
Remboursement de la TPS (100%):	(221 291,62) \$
TVQ (9,975%):	441 476,77 \$
Remboursement de la TVQ (50%):	(220 738,39) \$
Sous-total (4):	4 646 570,70 \$
Financement (6,5%):	302 027,10 \$
Grand total:	4 948 597,79 \$
TOTAL POUR FIN DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT:	4 949 000,00 \$

Sébastien Bouchard

Fait par Sébastien Bouchard, ing.
OIQ: 5018030
Directeur
Service du génie et des grands projets

2026-09-16

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE

ESTIMATION DES COÛTS

PAVAGE DU BOULEVARD BRASSARD

Date:

10 septembre 2026

SOMMAIRE DU BORDEREAU

SECTION	DESCRIPTION	Complet
1.0	Organisation de chantier	375 000,00 \$
2.0	Travaux de planage et pavage seulement	1 231 681,00 \$
3.0	Travaux de reconstruction complète de la chaussée (Roy à Longueuil)	1 062 202,50 \$
4.0	Travaux de béton	458 000,00 \$
5.0	Saillies et aménagements des intersections	182 150,00 \$
6.0	Réfection des aménagements privés	231 632,35 \$
	SOUS-TOTAL :	3 540 665,85 \$
7.0	Imprévu (15%)	531 099,88 \$
GRAND TOTAL :		
	SOUS-TOTAL :	4 071 765,72 \$
	TPS (5 %) :	203 588,29 \$
	TVQ (9,975 %) :	406 158,63 \$
	GRAND TOTAL :	4 681 512,64 \$
Préparé par:Sébastien Bouchard, ing (OIQ: 5018030)		
Date: 2026-09-10		

BOULEVARD BRASSARD - FRÉCHETTE À PÉRIGNY (COMPLET)

	DESCRIPTION	QUANTITÉ CONTRAT	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1.0	Organisation de chantier				
1.1	Organisation du chantier, incluant :	1	global	360 000,00 \$	360 000,00 \$
	- Préparation du site				
	- Relevé topographique et conception du plan profil				
	- Gestion de la circulation et sécurité du public				
	- Démolition des infrastructures existantes				
	SOUS-TOTAL:				375 000,00 \$
2.0	Travaux de planage et pavage seulement (Sections 1 et 3 à 5)				
2.1	Planage de la surface (Épaisseur variable)	40000	m ca.	7,00 \$	280 000,00 \$
2.2	Planage autour des services	86	unité	81,00 \$	6 966,00 \$
2.3	Rehaussement des services existants				
	a) Regard	28	unité	560,00 \$	15 400,00 \$
	b) Puisard de rue	39	unité	560,00 \$	21 840,00 \$
	c) Boite de vanne (Extension flottante anti-charrue)	20	unité	425,00 \$	8 287,50 \$
2.4	Remplacement des articles en fonte de type fixe par ajustable				
	a) Regard	28	unité	1 425,00 \$	39 187,50 \$
	b) Puisard de rue	39	unité	1 250,00 \$	48 750,00 \$
2.5	Rapiéçage manuel ou mécanique (Provision) EC-10 (58S28) - Épaisseur variable (Réparation de nid de poules, d'orniérages et autres sur la surface planée)	225	tm	250,00 \$	56 250,00 \$
2.6	Couche de base ESG-14 (58S28) - 60mm d'épaisseur (Réfection des cours d'eau, autour des regards rehaussés et partout où requis)	300	tm	250,00 \$	75 000,00 \$
2.7	Couche de resurfaçage ESG-10 (58S28) - 40mm d'épaisseur	40000	m ca.	17,00 \$	680 000,00 \$
	SOUS-TOTAL:				1 231 681,00 \$

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE

3.0	Travaux de reconstruction complète de la chaussée (Section 2)				
3.1	Reconstruction complète de l'infrastructure				
	Préparation de l'infrastructure	7000	m ca.	20,00 \$	140 000,00 \$
	Géotextile	7000	m ca.	5,00 \$	35 000,00 \$
	Drain de chaussée	730	m lin.	20,00 \$	14 600,00 \$
	Fondation granulaire inférieure MG-56, 550 mm d'épaisseur	7000	m ca.	30,00 \$	210 000,00 \$
	Fondation granulaire supérieure MG-20, 300 mm d'épaisseur	7000	m ca.	20,00 \$	140 000,00 \$
	Nivellement final de la fondation	7000	m ca.	3,00 \$	21 000,00 \$
	Enrobé bitumineux - Couche de base ESG-14, 64H-28, 80 mm d'épaisseur	7000	m ca.	35,00 \$	245 000,00 \$
	Enrobé bitumineux - Couche de surface ESG-10, 64E-28, 70 mm d'épaisseur	7000	m ca.	30,00 \$	210 000,00 \$
3.2	Rehaussement des services existants				
	a) Regard	7	unité	560,00 \$	3 640,00 \$
	b) Puisard de rue	8	unité	560,00 \$	4 200,00 \$
	c) Boite de vanne (Extension flottante anti-charrue)	4	unité	425,00 \$	1 487,50 \$
3.3	Remplacement des articles en fonte de type fixe par ajustable				
	a) Regard	13	unité	1 425,00 \$	18 525,00 \$
	b) Puisard de rue	15	unité	1 250,00 \$	18 750,00 \$
	SOUS-TOTAL:				1 062 202,50 \$
4.0	Travaux de béton				
4.1	Trottoir monolithique 1,5m de largeur - 35 Mpa	1 200	m lin.	290,00 \$	348 000,00 \$
4.2	Bordure en béton 200mm x 400mm - 35 Mpa	500	m lin.	220,00 \$	110 000,00 \$
	SOUS-TOTAL:				458 000,00 \$
5.0	Saillies et aménagements des intersections				
5.1	Aménagement de saillies en béton	500	m ca.	290,00 \$	145 000,00 \$
5.2	Bordures de béton	45	m lin.	220,00 \$	9 900,00 \$
5.3	Aménagement d'aires de plantation	100	m ca.	120,00 \$	12 000,00 \$
5.4	Marquage des intersections	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
5.5	Provision pour reconstruction de pavage	175	m ca.	30,00 \$	5 250,00 \$
	SOUS-TOTAL:				182 150,00 \$
6.0	Réfection des aménagements privés				
6.1	Réfection des aménagements privés (7% de la valeur des travaux)	1	global		231 632,35 \$
	SOUS-TOTAL:				231 632,35 \$
	TOTAL (excluant les taxes) :				3 540 665,85 \$

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA
MAIRESSE

INITIALES DE LA
GREFFIÈRE



PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2026-1545
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 949 000 \$ POUR DES
TRAVAUX DE PAVAGE DU BOULEVARD BRASSARD

CERTIFICAT

Avis de motion donné le :	6 octobre 2026
Projet de règlement déposé le :	6 octobre 2026
Adopté le :	3 novembre 2026
Approbation du MAMH le :	
Publié conformément à la Loi le :	

Alexandra Labbé, mairesse

M^e Nancy Poirier, greffière

INITIALES DE LA MAIRESSE
INITIALES DE LA GREFFIÈRE